Échos du Conseil Municipal

Les décisions prises lors du conseil municipal et présentées dans cette rubrique ne sont pas exhaustives. Les comptes-rendus des conseils municipaux sont consultables en mairie et sur le site internet de la ville.

LES PRINCIPALES DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU DU LUNDI 26 MARS 2018

Outre les questions relatives au compte administratif 2017 (l'opposition « la gauche gabéricoise » vote contre le C.A. 2017) et au budget 2018 (adopté à 21 voix pour (Majorité) et 8 contre (la gauche gabéricoise et A. LE GRAND, N. CHEREL, I. BARBEY, T. PRIGENT)), les questions suivantes ont été examinées.

Taux de fiscalité locale 2018

- Augmentation de 2 % des taux : taxe d'habitation, taxe foncière et taxe foncier non bâti.
- Décision adoptée à 21 voix pour (Majorité), 8 voix contre (la gauche gabéricoise, A. LE GRAND, N. CHEREL, I. BARBEY, T. PRIGENT).

ZAC du Bourg – compte rendu d'activités 2016 et 2017

Compte rendu présenté par la SAFI. Le montant de la participation communale reste inchangé à 1 694 477 €.

Rythmes scolaires – Organisation de la semaine scolaire

- Après une large concertation auprès des parents, enseignants et directeurs, enfants, agents, ainsi qu'après avis favorables de l'ensemble des conseils d'école, le retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 est voté à l'unanimité.
- Les horaires de la journée d'école sont adoptés comme suit : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

ADMR de l'Odet – Contrat de location

Un bail de 3 ans est conclu avec l'ADMR pour un local communal vacant, d'une superficie de 161 m², situé 5 allée du Rouillen. La location est proposée à compter du 1er avril 2018 sur la base d'un loyer mensuel de 800 € HT avec révision annuelle.

Espace Simone Veil – Convention de mise à disposition de locaux

- Dans le cadre d'une convention signée pour 3 ans, la Ville met gracieusement à la disposition de l'association « Graines de famille » des locaux à l'« Espace Simone VEIL » situé 5 Place Jean BERRI
- Un espace partagé avec le CCAS de 163,40 m² comprenant un sas d'entrée, une grande salle d'activité, des sanitaires et une cuisine,

Un bureau dédié de 16,60 m².

Aire de covoiturage – Convention d'entretien

Dans le cadre de l'aménagement d'une aire de covoiturage au lieudit «Le Rouillen», il est proposé la mise en place d'une convention entre le Conseil départemental du Finistère et la commune relative aux modalités d'exécution des travaux de réalisation et d'entretien de l'aire de covoiturage du Rouillen.

Avenue du Rouillen – Travaux d'aménagement

Dans sa volonté de qualifier et sécuriser les entrées et ensembles urbains de la ville, la municipalité a engagé un projet global d'aménagement de l'avenue du Rouillen.
En 2018, une première tranche de travaux, estimée à 459643€ HT, va être réalisée. Elle vise la sécurisation des cheminements et traversées piétonnes, ainsi que des travaux d'enfouissement des réseaux et de réfection de voirie. L'emprise d'une future voie cyclable en double sens le long de l'avenue du Rouillen est également créée.
Ces travaux sur route départementale en agglomération nécessitent l'accord et la signature de convention d'aménagement entre la commune et le Département.
La commune peut bénéficier d'une participation financière du Département pour la couche de roulement en agglomération et pour la réalisation de la voie cyclable.
La présente décision est adoptée par 25 voix, les quatre élus de l'opposition votent contre.

Syndicat départemental d'équipement du Finistère – Programme d'effacement des réseaux

- Avenue du Rouillen : 402000 € HT – participation communale : 156000 € ;
- Le champ : 225000 € HT – participation communale 86 600 € ;
- Rue du Menez – tranche 2 : 58000 € HT – participation communale : 25 900 €

Syndicat départemental d'équipement du Finistère – Eclairage public

- ZAC du Bourg – matériel : 67000 € HT – participation communale : 55 750 €
- Remplacement des lampes à vapeur de mercure (279 points lumineux) : 332 100 € HT

Séjours été – 5 séjours de 5 jours

- du 2 au 6 juillet : SURF - 6e/5e,
- du 9 au 13 juillet : BORD DE MER - CP/CE1,
- du 16 au 20 juillet : MULTI-ACTIVITES - CE2, CM1, CM2
- du 23 au 27 juillet : MULTI-ACTIVITES - CE2, CM1, CM2
- du 27 au 31 août : EQUITATION - CE2, CM1, CM2.

La participation des familles est fixée selon le quotient familial.

La présente décision est adoptée par 21 voix (Majorité), 8 voix contre (la gauche gabéricoise, A. LE GRAND, N. CHEREL, I. BARBEY, T. PRIGENT).

Église Saint Guinal – Vitrine blindée

Une étude de maîtrise d'œuvre par un architecte du patrimoine est lancée en vue de réaliser une vitrine d'exposition et de présentation des pièces d'orfèvrerie religieuse de l'église Saint-Guinal, classée au titre des Monuments Historiques en 1939.
L'opération estimée à 33600 € HT (études et travaux) fait l'objet de demandes de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles, le Région Bretagne et le Conseil départemental du Finistère.

Redadeg 2018 – Participation financière de la Ville

- Le Conseil municipal accorde à l'association une participation de 200 € correspondant à l'acquisition d'un kilomètre.
- Tour du Finistère 2018 – Subvention
- Le Conseil municipal accorde à l'association « Kerfeunteun association sportive » une subvention de 200 €.

Les R'aideurs du Ménez Hom – Subvention

Le Conseil municipal accorde à l'association gabéricoise une subvention de 300 € pour leur participation à l'Europ'Raid 2018.